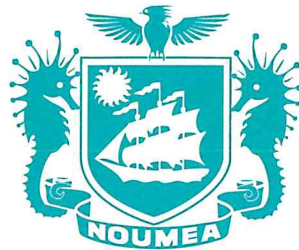


EB/NG
Départ : 9992

Mis en ligne le :

24 OCT. 2023



VILLE DE NOUMEA

ARRETE N° 2023/3552

Accusé de réception en préfecture
988-200012508-20231024-2023-3552-AR
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

**MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE N° 95/1458 DU 21 JUILLET 1995 PORTANT CREATION
DE CARREFOURS A SENS GIRATOIRE DANS LA VILLE DE NOUMEA**

Le maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 207 du 23 juillet 1991 portant modification du Code de la Route de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de la route de la Nouvelle-Calédonie et notamment les articles, R28, R28/1, et R223,

Vu l'ordonnance n° 96/267 du 28 mars 1996 relative à l'entrée en vigueur du nouveau Code Pénal dans les Territoires d'Outre-Mer et dans la collectivité Territoriale de Mayotte, ainsi qu'à l'extension et à la modification de certaines dispositions législatives rendues nécessaires par cette entrée en vigueur,

Vu le décret n° 97/544 du 28 mai 1997 portant extension et adaptation de la deuxième partie du Code Pénal (Décrets en Conseil d'Etat) dans les Territoires d'Outre-Mer et dans la collectivité Territoriale de Mayotte, publié au J.O.N.C le 1er juillet 1997,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 83/828 du 07 octobre 1983 réglementant la circulation et le roulage dans la ville de Nouméa, et les textes qui l'ont complété et modifié,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 95/1458 du 21 juillet 1995 portant création de carrefours à sens giratoire dans la ville de Nouméa,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2023/1651 du 2 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au secrétaire général et aux secrétaires généraux adjoints,

Vu l'arrêté du maire de la ville de Nouméa n° 2023/1963 du 7 juin 2023 portant délégation de signature d'actes relatifs au fonctionnement de la direction de l'espace public,

Considérant les aménagements de la promenade Roger Laroque sise à l'Anse Vata, et le nouveau plan de circulation pour fluidifier le trafic routier, il importe d'assurer la sécurité de certaines intersections en créant des carrefours à sens giratoire.

ARRETE:

ARTICLE 1ER/

Est créé au sens de l'article R.1 du code de la route de la Nouvelle-Calédonie, un carrefour à sens giratoire :

- à l'intersection de la promenade Roger Laroque et de la route de l'Aquarium – rue Michel Laubreaux,
- à l'intersection de la promenade Roger Laroque et de la route de l'Anse-Vata
sises à l'Anse Vata

- à l'intersection de la promenade Roger Laroque et de la rue Gabriel Laroque,
- à l'intersection des promenades Roger Laroque, Pierre Vernier et de la route du Ouen-Toro,
sises au Val Plaisance

ARTICLE 2/

Conformément à l'article R.28 alinéa 4 du code de la route de la Nouvelle-Calédonie, « tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire ».

ARTICLE 3/

Les carrefours à sens giratoire sont signalés par :

- un panneau de signalement d'intersection AB 25 placé à 25 mètres dudit carrefour ;
- un panneau de position AB 3a et complété par un panonceau de type M9 " "cédez le passage".

ARTICLE 4/

Le présent arrêté sera enregistré, transmis au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié par voie électronique.

Accusé de réception en préfecture
988-200012508-20231024-2023-3552-AR
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

NOUMEA, LE 24 OCT. 2023

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur de l'Espace Public

Jean BRUDI



DESTINATAIRES :

Subdivision Administrative Sud.....	1
Direction Territoriale de la Police Nationale	1
Direction de la Police Municipale	1
Service de l'Information Géographique	1
S.E.E.P.....	1
S.E.V.....	1
DSIS.....	1
Mise en ligne	1
J.O.N.C.	1